

Tarifs TEMPERIS

Ce service est destiné aux clients des commerçants

Temperis permet aux commerçants d'offrir à leurs clients de payer leurs achats en trois ou quatre fois. Le premier s'effectue par carte bancaire et les autres font l'objet d'un crédit accordé et géré par le Cetelem.

Chaque point de vente du commerçant doit obtenir un agrément du Cetelem pour accéder au serveur Temperis. Certaines activités ne peuvent bénéficier du paiement en plusieurs fois.

L'accès au serveur Temperis s'effectue à l'aide d'un logiciel installé par SOMAINTEL dans le terminal de paiement électronique du commerçant. Dans certains cas le mainteneur du matériel doit intervenir pour cette installation.

1. Tarifs

	tarifs		observations	
	HT	TTC		
Logiciel TEMPERIS				
installation par téléchargement, effectué par BNP Paribas				
- lors de l'agrément du commerçant		38,00	45,45	en cas d'intervention d'un mainteneur, la facturation du commerçant est effectuée par le Prestataire selon son tarif en vigueur
- renouvellement du logiciel	EUR	50,00	59,80	
Abonnement annuel				
frais annuels d'utilisation du service prélevés à la date anniversaire de l'agrément Cetelem	EUR	57,00	63,39	
Commissions par paiement(1)				
- sur premier versement payé par carte bancaire				conditions du contrat d'acceptation CB
- sur partie mise en différé				
a) paiements en 3 fois		3,10 %		
b) paiements en 4 fois		3,50 %		
<i>(1) le prix de revient global d'un paiement ressort entre 2,20 % et 2,80 % selon les montants utilisés et les conditions appliquées au contrat d'acceptation CB du commerçant.</i>				